

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2017

Conseiller(s) présent(s) : Pierre-Louis Fillet, maire ; Marie-Odile Baudrier, 3ème adjoint ; Françoise Chatelan ; Monique Feugier; Gilles Chazot, 1^{er} adjoint, Jean-Louis Gontier, Camille Michel, 2ème adjointe, Pierre Hustache, Emmanuel Drogue

Conseiller(s) excusé(s) :

Conseiller(s) absent(s) :

Autre(s) personne(s) présente(s) : Delphine Grève, secrétaire de mairie,

Eau-assainissement

1 - Plan d'action sur le réseau d'eau : par Camille Michel

Suite à la mise en place des compteurs en sortie de réservoir, il est possible de connaître le taux de rendement du réseau (rapport entre le volume d'eau consommé par les habitants et le volume d'eau prélevé à la source). Le plan d'action traduit la volonté de la commune d'améliorer ce rendement en mettant en place des mesures pour réduire les fuites. Il permet d'autre part d'éviter l'application de pénalités sur la redevance prélèvement versée à l'Agence de l'Eau en cas de rendement insuffisant ce qui est le cas cette année aux Orcets.

Les élus acceptent le programme de travaux et décident également de le compléter avec les actions suivantes :

- le nettoyage des réservoirs,
- le changement d'une pompe de la station de pompage

Camille Michel fera une demande auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir le dégrèvement total de la redevance prélèvement sur l'eau de la fontaine.

Pierre-Louis explique que dans le cadre du transfert de la compétence eau assainissement à l'intercommunalité en 2020, la CCRV va diligenter un diagnostic du réseau. Une participation sera demandée aux communes. Deux communes (Echevis et St Martin en Vercors) expriment de fortes craintes sur ce transfert : perte de connaissance, prix de l'eau, réactivité pour l'entretien et les réparations. Discussion sur cette question.

2 - Demande d'indemnisation pour la mise en place du périmètre de protection

de la source de Pied Châtelet par Pierre-Louis Fillet

Au vu du montant de l'indemnisation demandée, la Commune n'est pas compétente pour statuer sur cette question. Seul le juge des expropriations peut fixer le montant de l'indemnité liée à la mise en place des servitudes. D'autre part, l'arrêté de déclaration d'utilité publique est préfectoral et la Commune a la charge de le faire appliquer. Un courrier sera adressé à Gérard Glénat.

3 - Alimentation de la fontaine : par Jean-Louis Gontier

Après discussion sur l'utilité et les risques des travaux en régie, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise Blanc pour réparer l'alimentation de la fontaine pour un montant de 3 985 euros HT. Ainsi en cas de problème, la garantie décennale de l'entreprise pourra être activée.

4 - Attribution du lot contrôle technique des réseaux d'eaux usées pour le chantier d'assainissement du hameau de la Martelière

Le versement des subventions est conditionné au contrôle des travaux de pose des réseaux d'eaux usées par un bureau de contrôle. Une consultation a été faite. Suivant l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise Techni-Vision 38 est retenue pour un montant de 4 652 € HT.

5 - Assainissement les Janis

L'assainissement de l'habitation de M et Mme Chabert aux Janis n'est pas conforme. Le devis de réhabilitation s'élève à environ 12 000 euros. Ces travaux sont disproportionnés pour les deux occupants car l'habitation est très grande (ancien hôtel). Le risque de pollution est faible.

Or, le schéma d'assainissement prévoit que la troisième tranche de travaux de création d'un assainissement collectif concerne le secteur des Janis et du Château. Dans ce cadre, il est décidé de ne pas exiger des travaux de réhabilitation rapide. Enfin dans le cas d'une vente du bâtiment, les travaux de mise en conformité seront obligatoire.

Un courrier sera adressé à M et Mme Chabert.

6 - Remarque sur la déconnexion de la source de la Martelière par Monique Feugier et Françoise Chatelan

Suite à un article dans Lou Becan, Alain Drogue a fait connaître son mécontentement sur la décision de déconnecter totalement du réseau d'eau principal la source de l'Adoin. L'article parlait d'abandon de la source. Il est rappelé que depuis que le hameau de la Martelière est connecté au réseau de Pied Chatelet, la source de l'Adoin n'est plus utilisée donc pas de contrôle de qualité également. Dans le cadre de la reprise du réseau d'eau de la Martelière, le chiffrage de la réhabilitation de la connexion de la source de l'Adoin au réseau d'eau est estimé à 25 000 euros. Il a donc été décidé de n'utiliser la ressource que pour alimenter le bassin communal de la Martelière. Un nouvel article sera fait dans Lou Becan.

Voirie

7 - Modération de l'éclairage public dans le bourg par Gilles Chazot

Gilles Chazot refait un tour d'horizon des arguments en faveur et en défaveur de l'extinction de l'éclairage public :

- Suite à la rénovation du parc de points lumineux et des armoires électriques, baisse de 30 % de la consommation électrique et donc du coût
- Si extinction la nuit, baisse de 40 % supplémentaire
- Continuité de l'action en faveur de la transition écologique (photovoltaïque ...)
- Si arrêté municipal d'extinction de l'éclairage public, il n'y a pas de mise en cause du maire pour la sécurité. Sinon obligation de réparer au plus vite les lampadaires défectueux.
- Mise en oeuvre à St Agnan, Vassieux, St Martin en Vercors et certaines communes du Royans et du Vercors Isère
- Sécurité routière dans le bourg en l'absence d'éclairage : risque de heurter les bordures,
- Impression de village mort

Emmanuel Drogue exprime son opposition au projet d'extinction de l'éclairage publique.

Un vote des conseillers fait ressortir :

- 6 voix pour le projet d'extinction de l'éclairage publique
- 3 voix contre

Il est décidé d'informer les habitants sur cette mise en oeuvre qui aura lieu après les travaux de la traversée. Un cahier de doléance sera ouvert en mairie pour recueillir les impressions des habitants. Les horaires de la plage d'extinction seront votés en septembre. Le projet s'étendra à toute la commune.

Personnel communal

8 - Augmentation du nombre d'heure du poste de l'agent technique

Actuellement le temps de travail de Pierre-Laurent est de 17h30 par semaine. Pour faire face au surcoût de travail de la nouvelle station d'épuration de la Martelière, il est prévu d'augmenter son temps de travail de 3h hebdomadaire. Cela été prévu dans le calcul pour estimer la hausse du coût de l'abonnement d'eau et d'assainissement. Vote à l'unanimité pour la création du poste d'agent technique à 20h30 hebdomadaire.

Bâtiments et terrains communaux

9 - Grange Marcon : éléments de programme / préparation réunion de démarrage avec le CAUE du 26 juin à 9h30

Michèle Frémaux souhaite lors de cette réunion évoquer avec les élus les besoins et services que les nouveaux locaux de la mairie dans la Grange Marcon devront satisfaire.

Après discussion, la future mairie devra comprendre : un accueil / une salle des archives / une salle de réunion / un bureau

Divers

11 - Bureau de vote pour le 11 et 18 juin : ils sont complets.

12 - Commissions CCRV par Pierre-Louis Fillet

Des élus viennent compléter les commissions intercommunales

13 - Candidature des communes de St Julien et St Martin pour la Fête du Bleu 2018

Après discussion, les élus donnent leur accord pour porter une candidature commune pour l'organisation de la Fête du Bleu 2018 à Saint Martin en Vercors.

Fin du conseil à 23h15